



Association française de Droit du travail et de la Sécurité sociale

Adresser toutes les correspondances : 5, rue du Renard – 75004 Paris -

fax : 01.42.71.39.87

mail : afdt.asso@gmail.com - <http://www.afdt-asso.fr>

Rencontre d'automne de l'AFDT Goutelas-en-Forez, 25-26 septembre 2009

Deux ans après la Rencontre d'Avignon, une manifestation du même type se tiendra le vendredi 25 et le samedi 26 septembre. Il s'agira, plus qu'en d'autres circonstances encore, compte tenu aussi de la tradition du lieu choisi, de débattre très librement et sans trop subir la contrainte du temps inhérente aux colloques et réunions mensuelles.

Paul Bouchet, ancien avocat et conseiller d'Etat, acteur majeur de l'histoire de Goutelas, et Mireille Delmas-Marty, professeure au Collège de France, se mêleront probablement à nos débats.

Lieu : Château de Goutelas-en-Forez (Marcoux, Loire)

Situation et histoire

Établi sur la commune de Marcoux, sur la côte des Monts du Forez, entre les petites villes de Boën-sur-Lignon et de Montbrison, le Château de Goutelas a constitué un foyer d'Humanisme au temps de la Renaissance (avec la voisine La Bâtie d'Urfé). Le château a été relevé de ses ruines, à partir de 1961, à l'initiative d'une équipe d'avocats et d'intellectuels lyonnais, de jeunes agriculteurs et d'ouvriers du bâtiment. Cette entreprise, couronnée à deux reprises par le prix « Chefs d'œuvre en péril », s'est transformée en centre culturel original, au cœur de la renaissance contemporaine du pays d'Astrée, qui a accueilli de nombreuses rencontres de magistrats, d'avocats, d'universitaires, d'artistes.

Adresses :

Centre culturel de Goutelas, 42 130 MARCOUX

Tél. : 04 77 97 35 42

Mél. : < goutelas@wanadoo.fr >

Accès :

Goutelas est situé à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de Saint-Etienne, à 90 kilomètres à l'ouest de Lyon et à la même distance à l'est de Clermont-Ferrand.

Les gares de Saint-Etienne-Châteaureux et de Lyon-Perrache ou Lyon-Part Dieu sont desservies par des TGV (notamment à partir de Paris), et des voitures peuvent être louées dans ces gares.

Le plus simple est d'effectuer le déplacement par la route,

- soit par Saint-Etienne : autoroute par Lyon (A 6 en provenance du nord) ou par Vienne (A 7 en provenance du sud-est), puis autoroute en direction de « Roanne/Clermont » ; quitter l'autoroute à la sortie de Feurs, prendre la direction de Boën-sur-Lignon, puis, à l'entrée de cette agglomération, prendre à gauche la direction de Montbrison, et (un kilomètre plus loin) celle de Trelins ; le château de Goutelas est indiqué (il faut compter 6 heures à partir de Paris) ;

- - soit par Clermont-Ferrand (autoroute A 9), puis l'autoroute en direction de « Saint-Etienne/Lyon » ; quitter l'autoroute à la sortie de Feurs, prendre la direction de Boën-sur-Lignon, puis, à l'entrée de cette agglomération, prendre à gauche la direction de Montbrison, et (un kilomètre plus loin) celle de Trelins ; le château de Goutelas est indiqué (5 heures à partir de Paris).

Afin de favoriser le covoiturage, les offres et demandes de places à bord de véhicules doivent être adressées à Antoine Jeammaud, Vice Président de l'AFDT à l'adresse : antoine.jeammaud@univ-lyon2.fr

Programme des travaux :

Vendredi 25 septembre

De 10 heures à 12 h 30 :

Ouverture, par François Gaudu, président de l'AFDT

Questions d'actualité (ex. : « Pôle emploi », arrêts récents,... ?)

Les propositions de présentation d'une question doivent être adressées à F. Gaudu (Francois.Gaudu@univ-paris1.fr) avant le 15 septembre.

De 14 h 30 à 18 heures :

Contentieux et production jurisprudentielle du droit du travail : réalité, processus, problèmes

- Ouverture :

-

- . un exposé d'universitaires

. un exposé de conseiller(s) à la Cour de cassation

- Discussion

- Intervention à deux voix : conseiller à la Cour de cassation et avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Soirée avec Paul Bouchet, âme de la renaissance de Goutelas, syndicaliste étudiant au sortir de la Résistance, ancien avocat spécialiste de droit du travail et bâtonnier de Lyon, ancien conseiller d'Etat, ancien président du Fonds d'action sociale, de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, puis d'ATD Quart-monde.

Samedi 26 septembre

De 9 heures à 12 h 30 :

Contentieux et production jurisprudentielle du droit du travail ... (suite)

- Table ronde (un juge du fond, un avocat, un inspecteur du travail, un acteur de la presse juridique, etc)
- Discussion

(Les noms des intervenants et participants aux tables rondes seront indiqués ultérieurement)

Fin de la Rencontre après le déjeuner.

Hébergement :

Le château peut héberger une soixantaine de personnes, en chambres à deux lits en règle générale.

Le Centre équestre du Forez (CERF), établi à quelques centaines de mètres, peut accueillir une vingtaine de personnes en chambres à deux lits.

Des chambres d'hôte sont disponibles dans le voisinage, il y a quelques hôtels à Boën, Montbrison et Feurs (les adresses seront affichées ultérieurement) ;

NB : Les personnes souhaitant arriver le jeudi soir pourront dîner et être accueillies au château.

Inscriptions :

La Rencontre est réservée aux adhérents de l'AFDT.

L'hébergement sur place (Château, CERF) sera assuré aux quatre-vingts premiers inscrits.

Une liste des chambres d'hôtes et hôtels établis dans le voisinage sera prochainement communiquée ici même

Inscription par courriel, à la fois à : antoine.jemmaud@univ-lyon2.fr ET afdt.asso@gmail.com

Date limite d'inscription : 18 septembre

Droits d'inscription (à acquitter sur place) :

- . 120 € (chambre à deux lits) ou 140 € (chambre individuelle) pour la pension complète (déjeuner, dîner, nuitée du vendredi en chambre double, petit-déjeuner et déjeuner du samedi)
- . supplément pour dîner et logement le jeudi soir : 40 € ou 50 €
- . inscription pour les personnes non hébergés sur place (trois déjeuners ou dîners compris) : 60 €